

AMEP – Conditions générales de vente

(Version en vigueur au 1^{er} avril 2025)

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société AMEP fournit au Client les pièces et prestations convenues.

La société AMEP est une société à responsabilité limitée au capital de 229.500 euros dont le siège social est situé 46 Zone d'activités commerciales du Moulin aux Moines – 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 429 430 945, ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR54429430945.

Contact :

Email : contact@amepfrance.com

Téléphone : 02 43 24 13 49

1. DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, les termes et expressions commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

- « **Client** » désigne tout acheteur de Produits agissant, en qualité de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.
- « **Conditions Générales de Vente** » désigne les présentes conditions générales de vente applicables aux relations entre AMEP et le Client.
- « **Conditions Particulières** » désigne les conditions particulières visées à l'Article 4, conclues entre AMEP et le Client et ayant pour objet de compléter ou d'amender les présentes Conditions Générales de Vente, en précisant notamment la nature et la quantité des Produits fournis au Client ainsi que leurs modalités tarifaires et de livraison.
- « **Contrat** » désigne ensemble les Conditions Générales et les Conditions Particulières. Le Contrat est réputé conclu selon les modalités prévues à l'Article 4.
- « **Produits** » désigne l'ensemble des pièces conçues et proposées à la vente par AMEP.
- « **AMEP** » désigne la société dont les mentions légales figurent en préambule des présentes.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes de Produits conclues entre AMEP et un Client.

Les Conditions Générales de Vente constituent le socle unique de la négociation commerciale entre AMEP et un Client. Elles s'appliquent ainsi à l'exclusion des clauses pouvant figurer sur les documents d'un Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales de Vente sont systématiquement soumises au Client sur un support durable avant la conclusion du Contrat. Elles entrent en vigueur le jour de leur acceptation par le Client pour toute la durée du Contrat.

Les Conditions Générales de Vente opposables au Client sont celles qu'il a dûment accepté.

Toutes dérogations ou modifications aux présentes Conditions Générales de Vente devra faire l'objet d'un accord écrit de AMEP.

3. OBJET – PRODUITS

3.1. Cahier des charges

AMEP peut proposer la réalisation de Produits sur la base d'un cahier des charges, dûment rédigé par le Client, précisant notamment les caractéristiques techniques du Produit final. Il appartient au Client de fournir tout élément permettant à AMEP de réaliser les Produits et tout renseignement qui s'avérerait indispensable pour la bonne réalisation dudit Produit. Le cahier des charges devra impérativement inclure un plan détaillé du Produit permettant à AMEP de le produire.

Sur la base de ce cahier des charges, AMEP réalise un devis, présentant les caractéristiques, propriétés et particularités principales du Produit.

Le délai de validité du devis est d'un (1) mois compté en jours ouvrés, sauf mention spécifique dérogatoire dans le devis et hors variation matière.

En cas de constat d'une anomalie sur les plans du Client ou en cas d'impossibilité de réaliser le Produit conformément au cahier des charges du Client, AMEP pourra proposer des modifications permettant d'adapter les plans ou le cahier des charges aux besoins du Client. Ces modifications seront soumises à validation préalable du Client.

3.2. Destination des produits

Le Client est responsable de la mise en œuvre du Produit dans les conditions normales prévisibles d'utilisation et conformément aux législations de sécurité et d'environnement en vigueur sur le lieu d'utilisation ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession.

En particulier, il incombe au Client de choisir un produit correspondant à son besoin technique et, si nécessaire, de s'assurer auprès d'AMEP de l'adéquation du Produit avec l'application envisagée.

AMEP ne pourra, en conséquence, être tenue responsable d'omissions ou d'erreurs contenues dans les éléments fournis par le Client.

3.3. Emballage et protection des produits

A la demande d'AMEP, les pièces peuvent faire l'objet d'opérations de protection particulières.

4. CONDITIONS PARTICULIÈRES – CONCLUSION DU CONTRAT

Tout achat de Produits donne lieu à la remise au Client d'un devis prenant la forme de Conditions Particulières, auquel sont annexées les Conditions Générales de Vente.

Par commande, il faut entendre tout ordre passé par le Client auprès d'AMEP, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le devis.

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation écrite de la commande par AMEP qui s'assurera notamment du bon délai de livraison, du prix et de la référence des Produits.

Toute commande transmise à AMEP est irrévocable, sauf acceptation d'une modification par AMEP et sous réserve de la répercussion des frais occasionnés. Toute demande de modification de la composition ou du volume de la commande ne pourra être prise en compte par AMEP que dans la limite de ses possibilités à sa seule discrétion et sous réserve de l'application de frais incompressibles, et si la demande est faite par écrit et parvenue à AMEP au plus tard huit (8) jours après réception de la commande initiale par AMEP. En cette hypothèse, AMEP communiquera au Client le nouveau délai estimatif de livraison.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

5.1. Prix

Les Produits sont vendus selon les tarifs en vigueur au jour de la conclusion du Contrat, tels qu'indiqués sur les Conditions Particulières.

Les frais accessoires sont facturés au Client selon les tarifs figurant sur les Conditions Particulières. À ce titre, le prix ne comprend pas les frais de transport et de livraison ou tous autres frais annexes (assurance) qui sont à la charge exclusive du Client. Ces frais figurent dans les Conditions Particulières.

Les tarifs sont exprimés en euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et ne comprennent pas les frais de transport et/ou livraison qui sont spécifiés dans les Conditions Particulières. Tout changement du taux de TVA sera répercuté sur le prix des Produits.

AMEP se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les prix sont fixés en fonction des conditions économiques existantes et en particulier au regard des coûts des matières premières et des sous-traitances.

Il est expressément convenu et accepté par le Client que le prix peut être modifié à la hausse en cours de commande en raison de l'évolution du coût de la matière première, notamment pour les aciers inoxydables et les alliages spéciaux. En cas d'augmentation du prix de la matière première de plus de 10%, l'augmentation de prix sera répercutée en son intégralité sur le prix facturé.

Dans l'hypothèse où les conditions économiques viendraient à être bouleversées et modifieraient de manière substantielle l'économie du contrat, notamment en imposant à AMEP des conditions d'approvisionnement particulièrement onéreuses, AMEP sera en droit de demander la renégociation des prix appliqués, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de succès de la renégociation, les Parties établiront sans délai une nouvelle commande formalisant le résultat de cette renégociation pour les opérations de vente de Produits.

5.2. Modalités de paiement

Le prix des Produits est payable uniquement dans la devise euros.

Le paiement s'effectue au comptant ou de la manière suivante :

- Un acompte de 30 % TTC exigé et encaissé par AMEP lors de la conclusion du Contrat dont le montant et le moyen de paiement figurent sur les Conditions Particulières pour tout nouveau Client,

AMEP – Conditions générales de vente

(Version en vigueur au 1^{er} avril 2025)

- Le solde du prix est payé dans les trente (30) jours suivant la date de la facture adressée au Client.
- Pour les Clients historiques, les factures sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours, à compter de la date d'émission de la facture.

À défaut de paiement de l'acompte de 30%, AMEP se réserve le droit de ne pas valider la commande et de ne pas commencer la conception des Produits malgré la conclusion du Contrat.

Le paiement est effectué par virement bancaire, chèque bancaire ou selon les modalités spécifiées dans les Conditions Particulières.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par AMEP, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini ci-dessus, sera de plein droit acquis à AMEP et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Aucun escompte n'est consenti en cas de règlement intégral anticipé du montant dû par le Client.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par AMEP.

5.3. Retard et défaut de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal majoré de trois (3) points du montant toutes taxes comprises du prix figurant sur la facture, seront automatiquement dues par le Client et de plein droit acquises à AMEP, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, par le Client. AMEP se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant, sur présentation des justificatifs.

À défaut de paiement du prix dans les conditions susvisées, le Contrat sera, à la seule initiative d'AMEP, résolu de plein droit à l'issue d'un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la mise en demeure du Client de s'exécuter, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, contenant déclaration expresse d'AMEP d'user de la présente clause résolutoire et demeurée, totalement ou partiellement, sans effet pendant le délai susvisé.

Dans ce cas, le Client devra, dans un délai maximal de quinze (15) jours ouvrables à compter de l'expiration du délai susvisé, restituer les Produits à AMEP dans les conditions des articles 1352 et suivants du Code civil.

L'acompte versé par le Client restera en tout état de cause acquis à AMEP à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toute autre action intentée à l'encontre du Client aux fins de réparation du préjudice subi.

En toute hypothèse, AMEP pourra immédiatement suspendre toute fourniture de Produits au titre du Contrat.

5.4. Clause pénale

En cas de défaut de paiement du prix par le Client, quinze (15) jours après la réception d'une mise en demeure préalable adressée au Client et restée sans effet, une indemnité égale à 10% des sommes dues outre les intérêts de retard de l'article 5.3, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels, sera exigible du Client, sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

6. LIVRAISON

Les dates de livraison communiquées au Client n'ont qu'un caractère indicatif et les retards éventuels ne peuvent donner lieu à des pénalités et des dommages-intérêts. Les risques, tels que perte, vol ou détérioration sont transférés au Client selon les conditions contractuelles convenues lors de la vente. A défaut de spécifications particulières, la livraison sera effectuée à la diligence d'AMEP au lieu convenu. En ce cas, les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Au cas où le Client refuse de prendre livraison des marchandises à la date de livraison contractuelle, les marchandises non encore livrées lui seront immédiatement facturées. Il lui sera appliqué de plein droit des frais de stockage au taux de 1% par mois de retard et le Client sera seul responsable de tous les risques de perte, vol ou dégradation de marchandises.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

AMEP se réserve la propriété des Produits, au sens de l'article 2367 du Code civil, jusqu'au complet paiement du prix de vente par le Client, en principal, frais et accessoires.

En cas de défaut de paiement à l'échéance par le Client, AMEP pourra exercer son droit de reprise sur les Produits en possession du Client. La restitution desdits Produits se fera aux risques et périls du Client.

En cas d'incorporation des Produits à d'autres biens, AMEP sera copropriétaire du bien concerné pour sa valeur initiale.

En cas de revente des Produits par le Client, la revendication d'AMEP pourra s'exercer sur le prix perçu à ce titre par le Client.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client reconnaît expressément que la commande passée auprès d'AMEP ne lui confère aucun droit sur les éventuels éléments de propriété intellectuelle appartenant à AMEP, notamment concernant les procédés de fabrication et les propositions d'amélioration du cahier des charges.

Les éventuels droits de propriété intellectuelle appartenant au Client demeurent sa pleine et entière propriété, notamment des plans, spécifications et cahiers des charges initiaux intégralement réalisés par le Client.

Le Client garantit AMEP contre les conséquences des actions qui pourraient être intentées contre AMEP dans le cadre de la réalisation de la commande confiée, à la suite d'une quelconque violation d'un droit de propriété intellectuelle.

9. RÉCLAMATIONS

A la livraison des Produits, il appartient au Client de vérifier immédiatement l'état et le contenu des colis reçus en présence du transporteur. Il incombe au Client d'accepter ou de refuser le colis en indiquant le motif ou les réserves sur le récépissé de livraison.

En cas de non-conformité des Produits, le Client doit en informer AMEP dans un délai de trois (3) jours calendaires suivant la réception des Produits en fournissant un descriptif précis de la non-conformité et d'éventuels clichés photographiques des Produits afin qu'AMEP puisse analyser la réclamation et le service après-vente.

Pour toute réclamation autre, AMEP se décharge de toute responsabilité, notamment en ce qui concerne tout problème lié à la livraison, l'installation ou la pose des Produits lorsque celle-ci n'est pas directement effectuée par AMEP et pourra procéder à l'établissement d'un nouveau devis pour la conclusion d'un nouveau Contrat dans les conditions prévues à l'article 4.

AMEP s'engage à faire ses meilleurs efforts pour tenter de trouver une solution à l'amiable en cas de réclamation par le Client.

A défaut de réserves expresses émises par le Client lors de la livraison, les Produits livrés par AMEP seront réputés conformes en quantité et qualité à la Commande.

10. GARANTIE

Les marchandises neuves sont garanties six (6) mois à compter de la livraison contre tout défaut de conception de matériaux ou de fabrication. La garantie consiste à réparer, modifier ou remplacer les pièces ou unités reconnues comme défectueuses, dans les meilleurs délais et aux frais d'AMEP. Le coût du transport des pièces défectueuses est au frais du Client. Les pièces ou unités qui seraient réparées, modifiées ou remplacées que ce soit à titre de mise en jeu de la garantie ci-dessus ou dans le cadre de prestations de réparation et/ou de vente de pièces détachées par AMEP sont garanties pour une période de trois (3) mois à compter de l'intervention ou de la livraison d'AMEP. L'obligation d'AMEP ne s'applique pas en cas de vice provenant de matières fournies par le Client ou d'une conception imposée par celui-ci.

11. RESPONSABILITÉ

AMEP exclut toute responsabilité en cas de négligence ou de faute du Client, de même qu'en cas de fait d'un tiers.

Dans ses relations contractuelles avec un Client, sans préjudice d'une disposition impérative, la responsabilité d'AMEP ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Au cas où la responsabilité d'AMEP serait retenue, celle-ci serait limitée au montant hors taxes des Produits effectivement payé par le Client au titre du Contrat, à l'exclusion de toute autre indemnisation, quelle que soit sa nature.

AMEP ne pourra être considérée comme responsable ni défaillant pour toute inexécution ou retard dans l'exécution de ses obligations consécutif à la survenance d'un cas de force majeure, telle que cette notion est définie et interprétée par la loi et les tribunaux français.

AMEP informera le Client, dans les meilleurs délais, de la survenance d'un cas de force majeure l'empêchant d'exécuter ses obligations, et prendra les mesures à sa disposition pour en atténuer les effets. Dans cette hypothèse, les obligations d'AMEP seront suspendues jusqu'à la cessation de l'événement à l'origine du cas de force majeure.

12. CONFIDENTIALITÉ

AMEP considère que toutes les informations de quelque nature que ce soit, dont le Client aurait connaissance dans le cadre de la transaction issue du Contrat, sont confidentielles et ne pourront être divulguées à quiconque sans autorisation écrite et expresse d'AMEP.

Le Client prendra toutes les dispositions utiles afin d'éviter que des renseignements commerciaux et techniques concernant les Produits et commandes ne soient pas communiqués, même fortuitement à des tiers.

13. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'exécution du Contrat par AMEP implique des opérations de traitement de données à caractère personnel concernant le Client, telles que ces notions sont définies par la réglementation en vigueur, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que ses textes d'application.

Ces données font l'objet d'un traitement par AMEP nécessaire (i) à l'exécution du Contrat et, le cas échéant, à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Client, (ii) au respect des obligations légales et réglementaires incombant à AMEP et (iii) aux fins des intérêts légitimes de ce dernier.

Toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement tel que visé ci-dessus bénéficie sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit à la limitation et un droit d'opposition au traitement effectué sur ces données.

Toute demande d'exercice des droits susvisés doit être adressée par courrier électronique à contact@amepfrance.com ou par courrier postal à AMEP – 46 Zone d'activités commerciales du Moulin aux Moines – 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN (France).

14. AUTONOMIE DES STIPULATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cas où une ou plusieurs des stipulations des Conditions Générales de Vente seraient ou deviendraient nulles, illégales ou inapplicables, l'application des autres stipulations n'en serait aucunement affectée ou altérée.

15. LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les Conditions Générales de Vente et le Contrat sont pour leur validité, interprétation et exécution, soumis au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent d'abord à rechercher une solution amiable à tout différend relatif au Contrat. À défaut, tous les litiges auxquels le Contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résolution, ses conséquences et ses suites, seront soumis au Tribunal de Commerce dans le ressort duquel AMEP a son siège social.